

400. Savez-vous que, dans des travaux publics de ce genre, c'est la règle d'exiger que les entrepreneurs commencent sur divers points?—Je le sais, et si la chose eût été en mon pouvoir, je l'aurais exigé.

401. Les commissaires n'exigent-ils pas que vous usiez de pareille autorité?—Les commissaires désirent que je ne gêne pas les entrepreneurs et que je les laisse à eux-mêmes, dans de justes limites.

402. Les choses sont changées à cet égard?—Pas beaucoup; mais les commissaires eux-mêmes ont insisté auprès des entrepreneurs pour qu'ils fassent certains ouvrages difficiles, maçonnerie, etc., qu'ils négligeaient auparavant.

M. Walsh.—J'ajouterai quelques mots à la réponse du témoin. Les enquêtes ont démontré que tous les contrats ont été adjugés à de très-bas prix. Le témoin a dit, dans une de ses réponses, qu'il aurait recommandé des prix plus élevés. Une des raisons pour lesquelles les commissaires croient devoir ne pas se montrer trop exigeants, c'est qu'il y a peu de marge pour les profits. Si, dès le début, on avait forcé les entrepreneurs à percer des tranchées difficiles, ils auraient vite renoncé à l'entreprise; tandis qu'en les laissant un peu à eux-mêmes, ils arrivaient à de bons résultats.

L'honorable M. Wood.—Il me semble que des entrepreneurs tout-à-fait incompetents ont eu des contrats. Comment expliquez-vous ce fait?

M. Mackenzie.—Tous pouvaient exécuter les travaux.

L'honorable M. Wood.—Ce n'est pas ce que je veux dire. L'ingénieur a admis l'incompétence de certains entrepreneurs qui cependant ont eu des contrats.

403. *Par M. Walsh.*—Je demanderai au témoin si M. Laight avait des intérêts dans la section No. 10?—Il y a longtemps que M. Laight m'a expliqué que son frère, se trouvant sans emploi, cherchait à prendre des intérêts dans le contrat pour une des sections, et il a mentionné la section No. 10. M. Alexander Laight était opposé à cette détermination de son frère, laquelle, disait-il, le mettrait dans une fausse position. M. Robert Laight, frère de M. Alexander Laight, ingénieur de district, combattit les justes scrupules de son frère. Celui-ci dit à Robert que la chose était plus sérieuse qu'il ne pensait. Mais M. Alexander Laight n'a jamais eu, personnellement, d'intérêt dans aucun contrat.

404. *Par M. Gibbs.*—A-T-IL eu une part dans un contrat quelconque?—Jamais.

405. *Par M. Mackenzie.*—LES entrepreneurs se plaignaient de quelqu'un?—Je crois que c'était des ingénieurs.

M. Tilly fait observer qu'ils se plaignent encore.

M. Mackenzie.—Je crois que la disposition du témoin est très-satisfaisante.

L'honorable M. Holton.—Je le crois aussi. Le comité peut, je crois, abandonner tous les soupçons.

M. Mackenzie.—Je crois qu'on a eu raison de mentionner le nom de M. Laight devant le comité, puisque nous avons maintenant des explications satisfaisantes. Pour moi, l'on m'avait donné ce renseignement, et je me suis cru obligé de le mentionner ici.

Le témoin se retire.

Le comité s'ajourne^a